



Projet de démocratie alimentaire porté par les comités citoyens de Meyrin et des Pâquis

La nourriture tisse des liens essentiels entre habitant.es d'un même territoire. Cette interdépendance est actuellement organisée par le profit et la concurrence. Nous souhaitons qu'elle soit fondée sur la solidarité.

Avec le double enjeu de replacer la nourriture et sa production au centre de notre société et de donner accès à toutes et tous à une alimentation choisie, la Caisse genevoise de l'alimentation sera d'une part une structure de mise en commun solidaire d'un budget alimentaire et un nouvel espace démocratique structuré autour de comités citoyens formés dans chaque quartier construisant collectivement leur choix alimentaire.

D'où vient l'idée de la caisse de l'alimentation ?

Depuis 2019, des réflexions se développent autour d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Ces réflexions visent à rendre possible et effectif le droit à l'alimentation, à sortir l'alimentation d'une logique de marché et à faire un pas de géant vers la souveraineté alimentaire. La Sécurité sociale de l'alimentation a été imaginée à partir du modèle de la Sécurité sociale française, et basée sur les 3 mêmes piliers : l'universalité, le conventionnement démocratique et le financement par des cotisations sociales.

De quoi il s'agit ?

Il s'agit de mettre en place des caisses alimentaires locales, composées de représentant.es des habitant.es. Leur rôle est de définir quels produits alimentaires peuvent être conventionnés. Un processus démocratique et inclusif permet aux habitant.es de décider des conditions d'éligibilité d'un aliment, en respectant les préférences alimentaires de chacun.e. Ce processus nécessite la mise en place d'un apprentissage collectif des conditions de production, de transformation et de distribution. Ainsi, le conventionnement des produits accessibles par l'allocation peut se faire en toute connaissance de cause.

Une carte ou des bons donnent accès à de la nourriture conventionnée, pour une valeur de 150 à 200 francs par mois, allouée à chaque personne, sans conditions, et financée par des cotisations sociales proportionnelles aux capacités économiques de chacun.e. Tout en correspondant au montant minimum nécessaire pour manger correctement, cette somme n'a pas comme vocation à couvrir la totalité des dépenses alimentaires (la

somme de 160 francs correspond à la moitié du budget alimentaire moyen) mais de faciliter l'accès à une alimentation choisie, indépendamment du revenu de chacun.e, tout en instaurant le principe collectif du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire. Ce droit implique en effet de pouvoir définir collectivement ce que nous voulons manger, comment le produire et comment en assurer un accès universel.

Parce que les questions de l'alimentation et de l'agriculture sont intimement liées, elles ne peuvent être résolues séparément. Les caisses alimentaires permettent de recréer du lien social autour de la nourriture et de sa production, de donner l'accès à une alimentation saine et suffisante à chacun.e, tout en revalorisant les filières agricoles locales, et en s'inscrivant dans la transition écologique.

La rente mensuelle non utilisée par le/la bénéficiaire n'est pas cumulative. La part non utilisée de cette rente pourrait être à disposition des caisses alimentaires locales, pour aider à la réorganisation de la distribution, à l'installation de nouveaux agriculteurs, à désendetter les producteurs, à aider au démarrage de nouveaux lieux conventionnés, etc...

Et que se passe-t'il à Genève ?

Réagissant à l'augmentation de la précarité alimentaire et à la dégradation de la santé publique et planétaire due, en partie, au système alimentaire actuel, la population du canton de Genève a décidé d'inscrire le droit à l'alimentation dans sa constitution lors d'un vote populaire en juin 2023. Alors qu'un projet de loi cantonale pour rendre ce droit effectif est en cours d'élaboration, plusieurs organisations de la société civile ont d'ores et déjà décidé de proposer un projet concret de mise en œuvre de ce droit sur le terrain.

Depuis le début de l'année 2024, le Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne, la Filière Alimentaire des Vergers, l'association FIAN Suisse, le réseau de l'économie sociale et solidaire APRES-GE, l'organisation paysanne Uniterre et la coopérative d'habitation Equilibre portent un projet visant à favoriser la réappropriation par les mangeurs et mangeuses de leur système alimentaire par des choix faits en connaissance de cause.

En mars 2024, suite à un appel ouvert, deux comités citoyens ont été créés aux Pâquis et à Meyrin. Chaque comité est constitué de 25 à 30 habitant-es qui se sont engagé-es à participer à sept séances de réflexion sur les enjeux du système alimentaire jusqu'en décembre 2024. Cette 1ère phase a eu pour objectif de faire monter en compétence les comités à travers des ateliers, des présentations d'intervenant-es externes, des visites de terrain et des partages d'expériences. Cette démarche vise à reprendre en main collectivement les choix concernant notre alimentation et faciliter l'accessibilité financière, physique, sociale et culturelle de toutes et tous à une alimentation choisie.

Pour poursuivre le travail avec les comités citoyens, une proposition de projet pilote a été élaborée et a démarré en janvier 2025. L'objectif est la création d'une Caisse genevoise de l'alimentation (Calim). Universelle et solidaire, cette caisse permettrait à ses membres de disposer d'un montant mensuel dédié à l'achat de produits alimentaires dans des lieux choisis selon des critères définis par les comités citoyens. Il est également attendu que ce projet entraîne, par la structuration d'une demande collective, une relocalisation des filières, et leur transition vers les modèles de production souhaités par les habitant-es.

Après avoir décidé des critères qui guideront leurs conventionnements, et s'être accordés sur le fonctionnement spécifique de la caisse (gouvernance, montant de la somme versée et de la cotisation, etc.), les comités citoyens commenceront à visiter des

productrices, transformatrices ou distributrices de la région, pour établir des liens de confiance et organiser l'approvisionnement de leur quartier, soit en conventionnant directement des productrices ou transformatrices, soit en conventionnant des lieux de distribution alimentaire. Dès septembre 2025, le premier prototype de la Caisse genevoise de l'alimentation regroupera au minimum 200 membres cotisants.

Quelles nouvelles perspectives ?

Le choix alimentaire étant relocalisé, le lieu de la construction du système alimentaire se déplacera. Non seulement au niveau géographique mais aussi au niveau social. Le rayon du magasin cessera d'être l'interface de référence entre la production et les consommateurs individuels. Il sera détrôné par les comités citoyens, qui partageront désormais la responsabilité de rendre possible l'accès pour toutes et tous à une alimentation choisie, ce qui impliquera un dialogue permanent avec la production, et la mobilisation des moyens nécessaires au développement des filières souhaitées par les comités. Une partie des fonds demandés pour 2025-2026 y seront dédiés.

<https://calim-ge.ch/>

Coordination de projet : Léa Winter, Sabine Bally, Joël Mützenber
caisse@calim-ge.ch